

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid boricum griessform

N° d'article 06011200

Numéro d'enregistrement

Numéro d'enregistrement 01-2119486683-25-XXXX

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 10043-35-3

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Acide borique

Informations complémentaires**Autres informations complémentaires**

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Acide borique**

No. CAS 10043-35-3

No. EINECS 233-139-2

Numéro 01-2119486683-25

d'enregistrement

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B

H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B

H360F \geq 5.5

D

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Bei anhaltenden Beschwerden Arzt rufen

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. écarter personnes sans défense. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Acide borique

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur		1,8	ppm(V)
Valeur limite à courte terme		1,8	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSB R1BF R1BD; OAW, NIOSH			

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards. Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149

Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié

Natural Latex

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié Polychloroprène

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore

valeur pH

Valeur	3.7	
Concentration/H ₂ O	47	g/l

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

température 20 °C

Point de fusion

Valeur 171 °C

Point d'éclair

Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Ne s'enflamme pas

Pression de vapeur

Valeur 0.0 hPa

température 20 °C

DensitéValeur 1.51 g/cm³

température 20 °C

Hydrosolubilité

Valeur 47 g/l

température 20 °C

Valeur 27.5

température 100 °C

température de décomposition

Valeur 169 °C

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**Valeur env. 900 kg/m³**Autres données**

Produit non combustible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Augmentation de la température diminue la stabilité et le produit devient décomposé.

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les agents réducteurs. Incompatible avec: Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Acide borique**Espèces rat
DL50 2660 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Acide borique**Espèces rat
DL50 > 2000 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Acide borique

Espèces	rat		
DL50	>	2.03	mg/l
méthode	OCDE	403	

Acide borique

Espèces	rat		
NOAEL		0.062	mg/l
Durée d'exposition	21	d	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	OECD	412	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation légèrement irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Sensibilisation (Composants)**Acide borique**

Espèces	cobaye		
évaluation	non sensibilisant		
méthode	OECD	406	

Expériences issues de la pratique

risque d'affections rénales.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	5600		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les poissons (Composants)**Acide borique**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	50	100	mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Acide borique

Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 0	>	1021	mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CE50		à	133
Durée d'exposition	48	h	
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	6	à	13
Durée d'exposition	21	Days	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide borique**

Espèces	Daphnia magna		
---------	---------------	--	--

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matiere: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

CL 50 53.2 mg/l
Durée d'exposition 21 d

Acide borique

Espèces Daphnia magna
CE50 133 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues

Espèces Scenedesmus subspicatus
CI10 24 mg/l
Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les bactéries

Espèces Pseudomonas putida
CE 10 133 mg/l

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1
Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial: Acid boricum griessform

Numéro de la matière: 060112

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

mentions de danger H-de la rubrique 3

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.